

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 20 MAI 2021

**Etaient présents** : Mesdames Boichut Yolande, Castella Marielle, Maire Anne-Sophie, Petetin Colette, Vionnet Sarah et Messieurs Bardey David, Cabaud Claude, Deleule Patrick, Faivre Claude, Vallet Louis.

**Etait absent excusé** : Monsieur Martin Benoît, absent excusé.

**Secrétaire de séance** : Madame Maire Anne-Sophie

### ➤ **Transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes Loue Lison**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM. Les enjeux de la CCLL portent sur :

- l'accessibilité pour les personnes vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite,...)
- la fréquentation de certains grands axes (RN83, axes à proximité de la RN 57)
- la préservation de l'environnement et la qualité de l'air,.....

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence mobilité à la CCLL.

### ➤ **Transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes Loue Lison**

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) prévoit qu'une communauté de communes existante à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi (27 mars 2014). La compétence «PLU» devient donc obligatoire pour toutes les communautés de communes sauf si une minorité de blocage par les communes membres de l'EPCI est exercée.

La compétence n'a pas été transférée en 2017, elle devient automatique au 1<sup>er</sup> juillet 2021, suite au renouvellement du conseil communautaire, sauf si les communes s'y opposent à nouveau dans les 3 mois précédant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La commune de Myon ne dispose d'aucun document d'urbanisme à ce jour. Les demandes de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir sont instruites selon le RNU (Règlement National de l'Urbanisme). A court terme, la commune de Myon n'envisage pas l'élaboration d'une carte communale ou d'un Plan Local d'Urbanisme. Il serait judicieux qu'elle puisse bénéficier d'un tel document qui serait conduit par la CCLL en accord avec la municipalité.

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'exercice de la compétence PLUi par la CCLL à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### ➤ **Sortie de la commune de Labergement du Navois du Syndicat Forestier Bolandoz Myon**

Le Conseil Municipal donne son accord à la sortie de Labergement du Navois (commune de Levier) du SFBM au vu des raisons spécifiques de sa fusion avec Levier à la condition explicite que le départ n'engendre aucune perte financière au SFBM et moyennant l'acceptation d'un « ticket financier » de sortie défini par le comité syndical et entériné par Monsieur le Préfet. Ceci afin de ne pas créer un précédent qui mettrait en péril la continuité du SFBM.

### ➤ **Organisation des élections départementales et régionales**

Ces élections auront lieu simultanément les 20 et 27 juin 2021.

Un appel à des assesseurs est lancé. Merci à tous.

➤ **Questions diverses**

- ❖ *Fleurissement du village* : il aura lieu le lundi 24 mai. Merci à tous les bénévoles
- ❖ *Nettoyage du village* : samedi 12 juin à 8h30
- ❖ *Cimetière* : mise en place de poubelles « test » pour les déchets verts et le recyclage
- ❖ *Aire de jeux* : Madame le Maire expose 3 devis de manière succincte pour l'aménagement de cet espace. L'étude sera approfondie lors d'une réunion de la commission « espaces verts »
- ❖ *Accès sur voie communale* : le conseil municipal donne son accord à Monsieur Vallet Louis pour l'ouverture d'un accès sur la rue des Tilles, classée voie communale
- ❖ *Accueil gens du voyage* : Monsieur le Préfet interpelle toutes les communes du Doubs pour la mise à disposition d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage. La commune n'a aucun terrain disponible
- ❖ Madame le Maire a signé 4 autorisations de prospections archéologiques durant les années 2021/2023 sur certaines parcelles communales situées dans le secteur « Monnot – Charfoinge »
- ❖ La *balade solidaire* organisée par la fondation Groupama « maladies rares » aura lieu le dimanche 6 juin,
- ❖ Les affouagistes doivent prendre contact avec Patrick Deleule (tél : 06.41.11.77.42) pour le cubage de bois.

La séance est levée à 23h00

Le Maire  
Sarah Vionnet



**L'agence postale communale de Myon sera fermée du 04 au 14 juin 2021.**

**Nous présentons nos excuses pour le bruit occasionné lors du nettoyage des fontaines**